



INSPECTION DU TRAVAIL

Les priorités de contrôle en 2019:

9 axes prioritaires

en région Centre-Val de Loire

Inspection du travail
les priorités de contrôle en région Centre-Val de Loire

centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr



9 AXES PRIORITAIRES

Les actions de contrôle de l'inspection du travail en 2019 ont été établis en prenant en compte les priorités nationales définies par le ministère du Travail (fraude au détachement, travail illégal, égalité femmes/hommes et santé-sécurité au travail) et les besoins spécifiques au territoire régional.

Prestations de services internationales (PSI)

Les **travailleurs de l'Union européenne détachés en France** dans le cadre d'une PSI sont censés avoir les mêmes droits que les salariés nationaux. Mais bien souvent leurs conditions d'emploi et de travail ne respectent pas le cadre légal.

Les contrôles veillent principalement au **respect des règles du détachement et des droits fondamentaux des travailleurs** : durée du travail, rémunération, santé et sécurité, hébergement.



Amiante

De nombreux professionnels **sous-évaluent les risques d'intervention sur les matériaux contenant de l'amiante**. Une action spécifique est déployée en direction des **couvreurs** : questionnaire sur les pratiques de l'entreprise et sa connaissance du risque ; réunions d'informations et contrôles.

Les autres actions sont développées prioritairement sur les chantiers en locaux occupés, les écoles et les réhabilitations.

Égalité Femmes-Hommes

Au cœur des enjeux de la société, l'égalité professionnelle doit se traduire en acte dans les entreprises.

Les contrôles portent sur :

- > l'**obligation de transparence sur les écarts de rémunération** (index de rémunération) ;
- > l'**entretien de retour de congé de parentalité et le maintien du poste de travail** ;
- > l'**obligation de résultat visant à éradiquer tout écart de salaires** injustifiés dans les 3 ans.



Risques industriels majeurs

Les derniers incidents graves survenus dans des installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE - (entreprises SEVESO) nécessitent de renforcer les actions de contrôle. Celles-ci ciblent les **75 entreprises SEVESO seuil haut et bas du Centre-Val de Loire**. Il s'agit de vérifier que sont bien pris en compte les risques industriels majeurs qui présentent un **enjeu pour la santé/sécurité des travailleurs et les conditions d'intervention des prestataires extérieurs**.



Lutte contre le travail illégal

Le travail illégal porte atteinte aux droits des travailleurs. Il est destructeur des équilibres des comptes publics et facteur inacceptable de concurrence déloyale entre les acteurs économiques. En Centre- Val de Loire, la lutte contre le travail illégal porte prioritairement sur les secteurs suivants : **BTP, agriculture, éolien, évènementiel et activités de transport.**

Transports routiers

Temps de conduite trop longs, temps de repos insuffisants génèrent des risques supplémentaires sur la route pour les conducteurs routiers mais également pour l'ensemble des usagers. Les contrôles sur route avec la DREAL, dans les entreprises ou lors d'opérations de chargement/déchargement s'assureront du **respect des bonnes conditions de travail des conducteurs routiers**, qu'ils agissent pour compte propre ou pour compte d'autrui.



Chutes de hauteur

Des actions de prévention associeront la Carsat, l'OPPBT et les préventeurs dans le cadre du plan régional santé travail (PRST3). Le **contrôle de l'effectivité de la coordination des chantiers** est essentiel. Les contrôles s'effectueront sur les chantiers ou aux sièges des entreprises.

Comité social et économique (CSE)

Les ordonnances travail ont créé une instance unique de représentation des salariés en entreprise : le CSE. Sa mise en place, au plus tard le 31 décembre 2019, et son bon fonctionnement conditionnent l'essor d'un **dialogue social de qualité**. Des actions d'information et d'accompagnement à la mise en place du CSE sont donc déployées auprès des entreprises assujetties.



Actions départementales TPE-PME

Chaque unité départementale, en fonction de son diagnostic territorial, développe une action spécifique **en faveur des conditions de travail des salariés** des TPE-PME :

- > **18** : Durée du travail et risques professionnels dans le **transport pour compte propre**,
- > **28** : Chute de hauteur chez les **pavillonneurs**, apprentissage dans les **hôtels-café-restaurants**,
- > **36** : Durée du travail dans les **hôtels-café-restaurants**,
- > **37** : Travail des jeunes dans les **boulangeries**, troubles musculo-squelettiques et risque chimique dans les **salons de coiffure**,
- > **41** : Respect du code du travail dans les secteurs des **services à la personne** et des **transports**,
- > **45** : Aération-assainissement et température des locaux dans les **garages**, modalités de recours à l'**intérim**.

Pour contacter l'inspection du travail de votre département

Unité départementale du Cher

Cité administrative Condé - rue Jacques Rimbault
CS 30008 - 18013 Bourges Cedex

Tél : 02 48 27 10 10
centre-ut18.uc1@direccte.gouv.fr

Unité départementale d'Eure-et-Loir

13 rue du Docteur André Haye
CS 70401 - 28019 Chartres Cedex

Tél : 02 37 18 79 00
centre-ut28.uc1@direccte.gouv.fr

Unité départementale d'Indre

Cité administrative Bertrand
CS 60607 - 36020 Châteauroux Cedex

Tél : 02 54 53 80 60
centre-ut36.uc1@direccte.gouv.fr

Unité départementale d'Indre-et-Loire

8 rue Alexander Fleming
BP 2729 - 37027 Tours Cedex 1

Tél : 02 47 31 57 01
centre-ut37.uc1@direccte.gouv.fr
centre-ut37.uc2@direccte.gouv.fr

Unité départementale de Loir-et-Cher

Cité administrative Porte B - 3ème étage
34 avenue Maunoury - 41011 Blois Cedex

Tél : 02 54 55 85 70
centre-ut41.uc1@direccte.gouv.fr

Unité départementale du Loiret

Cité administrative Coligny - 131 Faubourg Bannier
45052 Orléans Cedex

Tél : 02 38 78 98 38
centre-ut45uc1@direccte.gouv.fr
centre-ut45.uc2@direccte.gouv.fr

Renseignements en droit du travail

0 806 000 126

Service gratuit
+ prix appel

Lutte contre le travail illégal (URACTI)

Tél : 02 38 77 68 00
centre.ucrti@direccte.gouv.fr